

PROCES VERBAL DE COMITE DIRECTEUR
Réunion du vendredi 15 février 2013

Présents :

ALVES PIRES Alcino
BELRHITI Catherine
BENSALAH Abdelkader
BOULET Philippe
BOUZRAR Maryvonne
BUI Michel

BUI XUAN Yves
DIDIER Francis
FERACCI Jean-Michel
JULHE Jean-Louis
LAURENCE Bernardina
ORTEGA Raphaël

PACCOUD Roger
PUVELAND Hervé
RAVASSAUD Raymond
ROMAN Franco
SUDORRUSLAN Rachel

Absents excusés : aucun

Absents non excusés : aucun

Membre de droit : CHARRE Dominique (DTN)

Ouverture de la séance par le Président à 17h30.

1- ALLOCUTION DU PRESIDENT

✓ En premier lieu, le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres élus du comité directeur et rappelle que le comité directeur devra décider de la convocation de d'une nouvelle assemblée générale électorale, qui aura pour but de compléter le comité directeur.

✓ Aussi, il semble important que le comité directeur se décide sur la nouvelle date de l'assemblée générale électorale.

A ce titre, il paraît opportun que cette assemblée générale, spécialement convoquée à cet effet, se fasse au plus vite.

✓ Ce comité directeur, devra également procéder à l'élection du bureau fédéral, point qui est à l'ordre du jour de la présente réunion.

2- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 21 DECEMBRE 2012

Le comité directeur adopte à l'unanimité le procès verbal du comité directeur fédéral du 21 décembre 2012.

3- PRESENTATION DES POLITIQUES GENERALES POUR LA NOUVELLE OLYMPIADE

✓ Afin de mettre fin aux rumeurs, le Président souhaite faire un point sur la non reconduction de Michel GAUBARD au poste de Trésorier. Pour illustrer ses propos, le Président communique aux membres du comité directeur, le procès verbal du bureau directeur fédéral qui s'est tenu le 9 novembre 2012. Ce procès verbal a été approuvé à l'unanimité et en présence de M. GAUBARD lors de la réunion suivante du bureau directeur fédéral.

Pour ce qui des placements non protégés, réalisés par M. GAUBARD à sa propre initiative et sans l'autorisation d'un organe décisionnaire de la fédération, ils sont basés sur la valeur boursière *Eurostock*. La conjoncture économique, et notamment la baisse des cours, font qu'à l'heure actuelle, le capital du placement initial a perdu 70 000 €. La question qui se pose est « quelle suite donner à ces placements ».

Il est bien évident que ce sera au comité directeur, lorsqu'il sera complet, de se prononcer sur cette question.

Ensuite, s'agissant du dossier *Print Platinum* – second dossier dont la gestion par l'ancien Trésorier pose aujourd'hui problème – le Président présente un tableau récapitulatif de l'ensemble des engagements pris par M. GAUBARD au profit de ladite société.

Pour simplement resituer le contexte, cette société a débuté ses relations avec la FFKDA en proposant de racheter le parc copieur, qui était auparavant confié à la société *Sagem*.

Cependant, on s'aperçoit aujourd'hui que les contrats sont surévalués, et à titre d'exemple, le copieur qui se trouve dans le service juridique a été acheté cinq fois le prix du marché. Ainsi, en 2013, la fédération devra s'acquitter de plus de 350 000 € pour les copieurs.

Ces montants extrêmement élevés sont justifiés, aussi bien par la société que par M. GAUBARD, par le partenariat que reverse *Print Platinum* à la fédération ainsi que le rachat des contrats précédents. Toutefois, même en enlevant le partenariat et le rachat sur le montant global, la fédération reste engagée sur près de 2 000 000 €.

Ce sont donc les deux raisons pour lesquelles M. GAUBARD n'a pas souhaité se représenter lors des dernières élections.

✓ Le Président a participé à l'élaboration d'un rapport sur l'évolution de la gouvernance des fédérations. D'un premier constat, il en ressort que le système actuel est dépassé. A

l'avenir on doit davantage se tourner vers un système composé d'un conseil d'administration et d'un bureau exécutif.

La première décision prise, dans le sens de cette recherche de professionnalisation, a été l'embauche de M. Damien MAIRESSE sur le poste de responsable comptable et financier. Pour l'instant, nous continuons de travailler avec le cabinet KPMG, afin d'avoir un accompagnement.

Il est certain que notre fédération doit désormais être dirigée comme une société, d'autant plus que dans le futur, il sera de plus en plus difficile de trouver des dirigeants.

Par conséquent, il faudra sérieusement se pencher sur la réflexion de la nouvelle gouvernance fédérale, dans laquelle il faudra également aborder la question de la parité.

✓ Comme vous avez tous pu le constater, c'est la lutte qui a été proposée en tant que discipline susceptible de sortir du programme des Jeux Olympiques en 2020.

La prochaine étape sera au mois de mai où l'exécutif du CIO devra entendre l'ensemble des sept disciplines candidates à l'entrée au programme ainsi que la lutte, en tant que discipline « sortante ». A la suite de ces entretiens, l'exécutif du CIO devra se prononcer.

Par la suite, au mois de septembre 2013, le congrès du CIO devra valider la proposition.

Dans l'éventualité où le karaté intègre le programme olympique, il s'agira là indéniablement d'un tremplin extraordinaire pour notre discipline.

✓ Enfin, pour terminer son exposé, le Président informe le comité directeur que la fédération va se positionner afin de se voir attribuer la délégation ministérielle pour la discipline du full contact, délégation qui n'a toujours pas été délivrée.

4- ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU FEDERAL

Le Président propose des personnes aux différents postes du bureau fédéral, et demande au fur et à mesure s'il y a d'autres candidats.

Pour le poste de secrétaire général, un seul candidat, M. Alcino ALVES PIRES.

Résultat du vote :

- contre : 0
- nul : 1
- pour : 16
- statut : élu

Pour le poste de trésorier général, un seul candidat, M. Philippe BOULET.

Résultat du vote :

- contre : 0
- nul : 0
- pour : 17
- statut : élu

Pour les trois postes de vice président, trois candidats, M. Raphael ORTEGA, M. Yves BUI-XUAN et M. Hervé PUVELAND.

Résultat du vote (les votes ont eu lieu de manière individuelle) :

- contre : 0
- nul : 0
- pour : 17
- statut : élus

Pour le poste de secrétaire général adjoint, une seule candidate, Mme Catherine BELRHITI.

Résultat du vote :

- contre : 1
- nul : 0
- pour : 16
- statut : élue

Pour le poste de trésorier général adjoint, un seul candidat, M. Michel BUI.

Résultat du vote :

- contre : 0
- nul : 0
- pour : 17
- statut : élu

Pour le poste de délégué chargé de mission auprès du Président, deux candidats, Mme Maryvonne BOUZRAR et M. Raymond RAVASSAUD.

Résultat du vote :

- pour M. RAVASSAUD : 11
- pour Mme BOUZRAR : 5
- nul : 1

M. Raymond RAVASSAUD est élu à la majorité.

5- NOMINATION DES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Sont proposées au comité directeur les personnes suivantes pour composer les commissions fédérales obligatoires. L'ensemble des propositions a été approuvé à l'unanimité.

✓ Commission disciplinaire antidopage

- 1^{ère} instance :
 - Philippe BANCEL
 - Eric BOITEAU
 - Robert VINCENT
 - Nadia BONY
 - Roger PACCOUD

- Appel :
 - Abdelkader BENSALAH
 - Jean-Pierre PERTEK (sous réserve)
 - Cédric CLEOPHAX (sous réserve)
 - Charles BARANGOU
 - Jack COROYER

Chargé d'instruction : Mario GRUMIC

✓ **Commission disciplinaire**

- 1^{ère} instance :
 - Christelle BRETON
 - Alcino ALVES PIRES
 - Nadia BONY
 - Septime HOUNKPATIN
 - Jack CORROYER

- Appel :
 - Philippe DIGNOIRE
 - Roger PACCOUD
 - Jean-Guy DESCHAMPS
 - Robert VINCENT
 - Laurent EGHAZARIAN

Chargé d'instruction : Mario GRUMIC

✓ **Commission électorale**

- Maxime DELHOMME
- Septime HOUNKPATIN
- Giovanni TRAMONTINI
- Hugues MICHOLET
- Claudio PETTINELLA

Les autres commissions obligatoires seront nommées lors d'une prochaine réunion du comité directeur.

6- VOTE DES REPRESENTANTS DU COMITE DIRECTEUR AU SEIN DE LA CSDGE

Conformément à l'article 103 du règlement de la CSDGE :

« Conformément à l'arrêté du 19 janvier 2001, la CSDGE de la FF Karaté est composée de 20 membres :

- *Un président, désigné, après consultation de la FF Karaté, par le ministre chargé des sports ;*
- *Le directeur technique national ;*
- *8 membres proposés par le comité directeur de la FFKDA, dont six au moins sont titulaires du BEES, option Karaté et disciplines associées*
- *[...]*

Lorsque le Directeur Technique National n'est pas titulaire au moins du 4^{ème} Dan ou d'un grade équivalent, il assiste aux réunions de la CSDGE avec voix consultative. Le

Compte-rendu du Comité Directeur
Procès Verbal de la réunion du 15 février 2013

comité directeur de la FFKDA désigne alors un membre supplémentaire ayant voix délibérative et remplissant les conditions du paragraphe précédent ».

M. Dominique CHARRE, DTN, étant 3^{ème} Dan, il ne remplit pas les conditions pour avoir voix délibérative au sein de la CSDGE. C'est pourquoi, le comité directeur doit proposer 9 personnes pour être membres de la CSDGE.

Résultats des votes :

Noms	Voix	Elu / non élu
Serge CHOURAQUI	17	Elu
Bernard BILICKI	17	Elu
Hiroo MOCHIZUKI	17	Elu
Patrice BELRHITI	17	Elu
Jean-Pierre LAVORATO	16	Elu
Dominique VALERA	16	Elu
Zenei OSHIRO	16	Elu
Christian CLAUSE	15	Elu
Hide NAKAHASHI	10	Non élu
Philippe PIVERT	10	Non élu

Au 1^{er} tour, seulement 8 personnes ont été élues, il est donc nécessaire de réaliser un second tour.

Résultats des votes du second tour :

Noms	Voix	Elu / non élu
Hide NAKAHASHI	11	Elu
Philippe PIVERT	6	Non élu

7- COMITE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Au regard des statuts en vigueur, trois membres du comité directeur du comité Ile de France sont désignés par le comité directeur de la fédération.

Ces trois membres ne doivent pas être président d'une des huit ligues d'Ile-de-France, et doivent être adhérents-licenciés dans un groupement affilié ayant son siège dans la région Ile de France et être domiciliés dans ladite région.

Le comité directeur de la fédération désigne à l'unanimité les personnes suivantes :

- Roger PACCOUD ;
- Hugues MICHOLET ;
- Dina LAURENCE.

8- DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE PARTIELLE

Après un long échange, il est décidé de fixer la date de la prochaine assemblée générale élective partielle, ayant pour but de pourvoir aux postes vacants du comité directeur, au vendredi 19 avril 2013 à 16h.

Cette date est fixée sous réserve de disponibilité des salles. En cas d'indisponibilité à ladite date, il est donné autorisation au Président de fixer cette assemblée générale à une autre date, en fonction des disponibilités, sur ce même weekend.

9- ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE PARTIELLE

Il est proposé de réaliser un ordre du jour restreint pour cette assemblée générale, à savoir trois points : allocution d'ouverture, présentation des candidats et élection du comité directeur.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10- QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'étant formulée, le Président clôt la réunion du comité directeur à 20h.

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Alcino ALVES PIRES